

RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 79-2025

Mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdaux, rue du Bugnon
et du chemin de Jouxens. Demande d'un crédit d'études de CHF
446'000.- TTC

Date de la séance : 03/02/2025- 19h.00

Lieu :CTC

Membres de la commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Byron Allauca Président	X		
Elisabete Cunha	X		
Sandra Martinelli	X		
Gérard Duperrex	X		
Dylan Montefusco	X		
Robert Mulopo	X		
Jeton Hoxha	X		
Laurence Plattner	X		
Grazia Berisha	X		

Invité·e (s) :

Introduction :

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le lundi 3 février à 19h au CTC.

Elle était composée de Mesdames Cunha Elisabette, Martinelli Sandra, Plattner Laurence, Berisha Grazia et Messieurs Duperrex Gérard, Montefusco Dylan, Mulopo Robert, Hoxha Jeton et Byron Allauca, Président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Madame Maystre Tinetta, elle était accompagnée par, Monsieur Christophe Sarda chef de service Infrastructure et Monsieur Jérémie Wenger, adjoint du Chef de service.

La séance a débuté par une prise de parole de la Municipalité afin de présenter ce préavis.

Madame Maystre Tinetta a souligné l'importance de ce préavis et rappelé que la Municipalité n'avait pas sollicité de crédit d'études pour un projet de collecteurs d'eaux depuis plusieurs années. En effet, ce type de projet est généralement réalisé en interne. Toutefois, celui-ci revêt une ampleur particulière, rendant indispensable le recours à des spécialistes externes. De plus, la Municipalité étant déjà engagée dans plusieurs autres projets en cours, il a été décidé de s'entourer d'experts dans le domaine.

Il s'agit de la mise en séparatif d'une artère principale dans le réseau d'eaux et des routes ceci permettra par la suite de mettre en séparatif tous les quartiers qui sont autour, au même temps ils ont voulu profiter de ce chantier pour réaménager ces rues, en construisant notamment un trottoir sur la partie droite en montant du ch. de Jouxens et de la rue du Bugnon, créer des

pistes cyclables et enfin arboriser le cas échéant. Donc c'est un projet majeur, d'où l'importance de ce crédit d'études.

Ensuite, M. Wenger fait une présentation PowerPoint sur ce préavis et manifeste que ce projet se base sur le PGGE (Plan général d'évacuation d'eaux), le même qui a entré en vigueur en 2008.

Actuellement ce réseau est sous-dimensionné, avec un taux de remplissage de 85% ne permettant pas d'absorber des crues éventuelles avec le risque de déversement des eaux usées dans les cours d'eaux, donc c'est un secteur prioritaire, le même qu'il doit être raccordé à la future galerie de Broye.

Concernant l'aménagement routier, c'est la priorité d'améliorer la sécurité du trafic, que ce soit pour les véhicules, vélos ou piétons, donc l'idée c'est d'avoir une réflexion globale de cette artère, de manière à être en concordance avec le plan climat qui est de développer la mobilité douce, végétaliser et rafraichir la vile. Dans cette optique, un maximum d'arbres sera planté le long de cette artère.

Calendrier :

Une fois ce préavis adopté par le Conseil Communal, les études seront démarrées pour une durée d'environ 7 mois, ensuite une mise à l'enquête au début 2026 et pour pouvoir commencer les travaux en automne 2026, sous réserve de la validation de ce projet.

Coûts :

Les coûts sont stipulés dans le préavis à la page 5. Ils sont séparés, les coûts pour les collecteurs et les autres pour les aménagements routiers. Ils ont mandaté un bureau de génie civil, un de géotechniciens et un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer le bon déroulement du projet.

Questions de la commission :

Q : La création de pistes cyclables est-elle une obligation ?

R : Non, ce n'est pas une obligation. Cependant, c'est une volonté de la Municipalité, en accord avec les directives du Plan climat, afin d'assurer la sécurité des cyclistes, notamment dans ce secteur où la pente est importante.

Q : Le partage de la piste avec les piétons ne représente-t-il pas un danger ?

R : Il y a toujours un dilemme entre faire circuler les cyclistes sur la chaussée ou sur le trottoir. Dans ce cas : À la descente, ce n'est pas envisageable, car les cyclistes roulent trop vite. Sur le plat, non plus, car les vélos électriques sont aussi rapides que les voitures. En montée, sur la partie haute, nous avons opté pour un trottoir mixte de 3 mètres de large, où chacun pourra trouver sa place.

Q : Avant la mise en service des nouvelles conduites, un test d'étanchéité sera-t-il effectué ?

R : Ces canalisations ne sont pas sous pression. Toutefois, une fois le chantier terminé, un contrôle systématique est effectué : l'entreprise doit passer une caméra pour vérifier les joints

et corriger d'éventuels défauts. Par ailleurs, un contrôle préventif de ces canalisations est réalisé tous les cinq ans par les services de la ville.

Q : Selon le calendrier, le début des travaux est prévu pour septembre 2026. Est-ce pour coordonner avec la fin des travaux du BHNS ?

R : Oui, mais aussi parce qu'il peut y avoir des oppositions lors de la mise à l'enquête. Même si nous sommes sur du domaine public, ces oppositions peuvent retarder le projet, notamment en ce qui concerne les aménagements extérieurs susceptibles d'affecter le domaine privé.

Q : Les grilles d'évacuation (nids d'égout) seront-elles situées sur la piste cyclable ou ailleurs ?

R : Actuellement, dans ce type de construction, nous évitons d'installer des grilles sur les voies de circulation. À la place, des ouvertures sont aménagées sous les bordures de trottoirs, permettant une infiltration plus efficace de l'eau.

Q : Dans le point 6.3 du préavis, il est indiqué que « le plan d'investissement ne prévoit toutefois aucune mesure de réaménagement pour la rue de Verdeaux et la rue de Bugnon ». Que cela signifie-t-il ?

R : Cela signifie qu'au moment de la rédaction du préavis, le plan d'investissement prévoyait uniquement des aménagements pour le chemin de Jouxpens. La partie située en dessous n'avait pas encore été intégrée. Elle devra donc être ajoutée aux projets d'aménagement routier, mais pas aux collecteurs, car ces derniers sont déjà prévus.

Q : Reste-t-il encore des mises en séparatif à réaliser sur le territoire communal ?

R : Oui. Nous suivons les orientations du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), qui nous donne une vision jusqu'en 2042. Cela signifie que des travaux de mise en séparatif continueront au moins jusqu'à cette date. Cette planification permet d'anticiper, de prioriser les interventions et d'éviter d'ouvrir plusieurs chantiers en même temps.

Délibération de la commission

Ensuite, les membres de la Municipalité et de l'administration sont sortis afin de permettre à la commission de délibérer. Aucune discussion supplémentaire n'a eu lieu entre les membres de la commission, et nous avons donc rendu notre décision.

Détermination de la commission

C'est à l'unanimité que la commission a **accepté** les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis no 79-2025, concernant la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxkens- demande d'un crédit d'études de CHF 446.000,- TTC.

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

VALIDE et ADOPTE les études pour la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxkens.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de **CHF 446'000.- TTC** pour la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxkens

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- Compte N° 3861.1091.5060-Crédits d'études – Collecteurs rue de Verdaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxkens pour CHF 330'000.- TTC.
- Compte N° 3820.1092.5060- Crédits d'études – Réaménagement de la rue de Verdaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxkens pour CHF 330'000.- TTC.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 janvier 2025.

Byron Allauca (Président rapporteur)

Elisabete Cunha

Sandra Martinelli

Gérard Duperrex

Dylan Montefusco

Robert Mulopo

Jeton Hoxha

Laurence Plattner

Grazia Berisha
